

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-VICTOR MALESCOURS
Séance du 4 mai 2026 à 20h00

Date de la convocation : 27 avril 2026

Nombre de membres : afférents au Conseil Municipal : 15

- En exercice : 15
- Présents : 12
- Excusés : 3
- Absent : 0

L'an deux mille vingt-six le 4 mai à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-VICTOR MALESCOURS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil de la Mairie, sous la présidence de Yves BOMPUIS, Maire.

Présents : Yves BOMPUIS, Maire – Elisabeth ROYON, Frédéric TEYSSIER, Béatrice BROCARD adjoints

Jacques FAVARON – Edith TORRES – Philippe SOUQUE – Daniel BLACHON - Maryline BONELLO – Thomas FERREOL – Katia CAREL – Nicolas MELLADO

Excusés : Valérie RIBOUAT – Emilie PATOUILLARD - Sébastien RIEU

Absent :

Béatrice BROCARD est désignée secrétaire de séance.

En préambule, Monsieur le Maire demande l'autorisation de modifier l'ordre du jour comme suit :

- Ajout du point concernant le contrat de maintenance du système de vidéosurveillance.

Le Conseil Municipal décide d'accepter la modification de l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 9 avril 2026

Monsieur le Maire présente le procès-verbal du Conseil Municipal du 9 avril 2026. Il fait lecture des délibérations prises.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 9 avril 2026.

2. Déclaration d'intention d'aliéner

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) transmise par Maître Mathilde GOUTORBE, ZI du Champ de Berre, 43240 SAINT-JUST MALMONT portant sur la vente suivante :

- Propriétaire : Madame Marie-Louise MOINE
- Acheteur : Madame Cathy DELABRE et Monsieur Tanguy RICHARD
- Situation du bien : 1181 route de Cellières
- Nature du bien : Bâti sur terrain propre

- Montant : 355 000,00 €

Le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur le bâti désigné ci-dessus.

3. Création de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de constituer la commission d'appel d'offres conformément aux dispositions en vigueur. Monsieur le Maire rappelle également que pour les communes de moins de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres est composée du maire ou de son représentant, président, et de trois membres titulaires et trois membres suppléants élus au sein du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres, Monsieur le Maire étant président de droit de la commission d'appel d'offres. Sont élus en qualité de :

- Membres titulaires :
 - Frédéric TEYSSIER
 - Jacques FAVARON
 - Edith TORRES
- Membres suppléants :
 - Thomas FERREOL
 - Katia CAREL
 - Béatrice BROCARD

4. Création de la Commission Communale des Impôts Directs

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de constituer la commission communale des impôts directs. Monsieur le Maire précise que la CCID intervient en matière de fiscalité directe locale en ce qui concerne les locaux professionnels et biens divers en donnant son avis sur la mise à jour éventuelle des coefficients de localisation qui visent à tenir compte de la situation particulière de la parcelle dans le secteur d'évaluation, sur la base d'éléments fournis par la DGFIP. La CCID est composée de 7 membres : le maire ou l'adjoint délégué, président, et 6 commissaires.

Les 6 commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par la DGFIP sur une liste de contribuables en nombre double dressée par le conseil municipal.

La liste de propositions établie par délibération du conseil municipal doit donc comporter 24 noms :

- 12 noms pour les commissaires titulaires
- 12 noms pour les commissaires suppléants

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner tous les membres du Conseil Municipal et de contacter les personnes extérieures qui étaient membres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide la désignation la composition proposée ci-dessus et désigne Monsieur le Maire pour établir la liste des membres externes en tant que commissaires suppléants.

5. Aménagement du bourg 2^{ème} tranche

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'aménagement du bourg dans sa 2^{ème} tranche avait été étudié par le bureau d'étude SICC-VRD lors de l'aménagement de la 1^{ère} tranche. Monsieur le Maire précise qu'il a rencontré récemment l'assistance à maîtrise d'œuvre, afin d'actualiser l'estimation financière de la 2^{ème} tranche, dans le but de déposer les demandes de subvention.

La nouvelle estimation de la 2^{ème} tranche s'élève à 230 000,00€ HT. Monsieur le Maire présente ensuite les propositions qui avaient été envisagées lors de l'aménagement de la 1^{ère} tranche. Il précise également que le futur aménagement fera l'objet de réunions avec la population.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer les demandes de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

6. Ligne de trésorerie

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de ligne de trésorerie par la Caisse d'Epargne. Monsieur le Maire rappelle qu'une ligne de trésorerie permet de disposer de liquidité de manière temporaire.

Monsieur le Maire précise que la ligne de trésorerie serait d'un montant de 150 000,00€ avec un taux fixe de

- 2,99 % en cas d'utilisation,
- 0,25 % en cas de non-utilisation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à ouvrir la ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne.

7. Devis débroussaillage

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise Hervé Moine TP, concernant le débroussaillage des voiries communales ainsi que certaines zones spécifiques. Pour rappel, les voiries communales représentent un linéaire de 30 km, les zones spécifiques une surface de 9000 m² environ. Le tarif proposé est de 8 484,00€ HT pour cette prestation.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise Hervé Moine TP pour un montant de 8 484,00€ HT.

8. Contrat de maintenance vidéo-surveillance

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de contrat de maintenance de l'entreprise SECUREL concernant la maintenance mensuelle du système de vidéo-surveillance. Ce contrat inclut :

- Supervision permanente par alerte mail (statut des caméras, des ponts radios et du serveur)
- Interventions 24h ouvrées
- Interventions à distance
- Réponses et aide téléphonique
- Maintenance préventive (1 fois par an)

- Etablissement d'un rapport du système
- Intervention de contrôle à distance (2 fois par an)
- Assistance réquisition judiciaire pour extraction vidéo sécurisée et aide aux forces de l'ordre

Le tarif proposé est de 201,60€ HT/mois soit un contrat annuel de 2 400,00 € HT

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise SECUREL et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat.

9. Divers

- Sans objet.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 20h45.

Le Maire

Yves BOMPUIS



Secrétaire de séance

Béatrice Brocard

A blue ink signature, likely of Béatrice Brocard, is written in a stylized, cursive manner.